

Mende, le 19 octobre 2017

COMMISSION ADMINISTRATIVE LOCALE N°2
DU 19 OCTOBRE 2017
Liste d'aptitude au grade de contrôleur

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Lors du CTL qui s'est tenu dans cette même salle le 18 septembre dernier, nous avons tenté de vous rendre attentif à la réalité du malaise éprouvé par les agents de notre DDFiP, qui se traduisait dans les rubriques du baromètre social par des résultats négatifs plus marqués que l'an dernier.

À ce constat alarmant vous n'avez pu opposer que les éléments de langage qui vous avaient été adressés par la Direction Générale (dont la diffusion démontre à elle seule le caractère préoccupant de la situation), une évocation du conflit portant sur le projet de transfert du SIP-SIE de Florac et l'insinuation révoltante que certains agents (plus précisément de catégorie B et C...!?!) avaient pu manquer de sincérité et volontairement répondu de manière négative.

Mais de proposition de solution constructive pour répondre à ce découragement ambiant, nous n'avons pas vu la moindre trace.

Au contraire, on dirait que vous vous acharnez à saper davantage le moral des agents à coup de notes de service locales dont le seul but est de limiter les droits des agents en terme de récupération de temps de trajet et de remboursement de repas et de nuitées, quand ils partent en formation dans le but de rendre un meilleur service et d'accéder à un niveau de compétences plus valorisant.

La dernière note en date est un exemple si flagrant de cynisme et de manque d'humanité qu'elle en devient ridicule d'illisibilité. Illisibilité confirmée par un courriel de « précision » diffusé ce jour-même.

Sachez donc, qu'équité ne signifie pas nivellement par le bas et que la gestion des ressources comporte également un volet humain dont l'exercice ne peut se faire uniquement par le biais d'une mission de rédacteur exercée dans un bureau.

Dans ce contexte, le départ pour une période prolongée de l'inspectrice en charge des ressources humaines dont la disponibilité et les compétences sont appréciées des agents et de leurs représentants suscite les plus grandes inquiétudes.

Dans un cadre plus large, les fonctionnaires ne sont pas non plus à la fête, et malgré une mobilisation importante le 10 octobre, le ministre de l'action et des comptes publics a ignoré les revendications pourtant légitimes des personnels.

Pour couronner le tout, le directeur général des finances publiques, Bruno Parent, s'est mis en tête de piétiner purement et simplement les fondations des règles de mutations fusionnées de la DGFIP. La seule proposition de la suppression de l'affectation nationale dans une direction/RAN/mission-structure pour une affectation nationale au département est déjà un recul énorme pour qui veut changer de département ou bien pour l'agent en première affectation suite à promotion.

Une telle mesure serait une catastrophe pour la DDFIP48 car l'agent qui demandera La Lozère pour avoir un poste à Mende n'hésitera certainement pas à annuler sa demande de mutation lorsqu'il apprendra que le projet de la direction est de l'affecter à Langogne ou à Saint-Chely.

Et le prétendu renforcement du rôle de la CAPL sera en réalité le renforcement de l'arbitraire du directeur qui usera de la « fiche 3 » ou de la « nécessité de service » pour passer outre la règle de l'ancienneté.

Concernant cette CAP.

Faute de réussite au concours (pour lesquels l'idée de limiter le nombre de participation est dans l'air) la liste d'aptitude était jusqu'alors le dernier espoir de pouvoir emprunter l'ascenseur social et d'accéder à une meilleure carrière.

Mais dans notre département, les places sont de plus en plus rares et l'évolution des potentialités risque d'être proportionnelle à celle du volume des emplois.

Aussi, si vous deviez nous annoncer aujourd'hui que cette potentialité est nulle pour la LA 2018, ce serait une très mauvaise nouvelle pour tous les collègues ayant sollicité l'examen de leurs titres, pour leurs élus et pour le dialogue social.